

### AVENANT NUMÉRO 3

#### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'AKWESASNE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2023

- ENTRE :** LE CONSEIL DES MOHAWKS D'AKWESASNE,  
représenté par le grand chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ONTARIO,  
représentée par le solliciteur général  
(ci-après appelée l'« Ontario »)
- ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 27 mars 2020, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Akwesasne à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**ATTENDU QUE** cette modification vise également à accorder une contribution supplémentaire relative à l'ajout de six (6) policiers additionnels pour la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent également modifier l'Entente afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2029;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029.

4. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente est remplacé par ce qui suit :

2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022, d'un effectif minimum de vingt-quatre (24) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police. Pour l'exercice financier 2022-2023, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de vingt-huit (28) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et, à compter de 2023-2024, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de trente (30) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

5. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :

4 797 949,09 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

4 823 100,25 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 119 827,80 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

5 100 612,42 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 268 000 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

6 097 196 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

6 713 620 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

6 898 244 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

7 087 947 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

7 282 866 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

7 483 145 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

7 688 930 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

totalisant 63 973 609,76 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

6. Le sous-paragraphe 4.2.2 d) de l'Entente est remplacé par les suivants :

d) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

3 170 542 \$ pour le Canada;

1 463 327 \$ pour l'Ontario;

1 463 327 \$ pour le Québec.

7. Les sous-paragraphe 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) sont ajoutés à l'Entente :

e) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

3 491 082 \$ pour le Canada;

1 611 269 \$ pour l'Ontario;

1 611 269 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

3 587 086 \$ pour le Canada;

1 655 579 \$ pour l'Ontario;

1 655 579 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

3 685 731 \$ pour le Canada;

1 701 108 \$ pour l'Ontario;

1 701 108 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

3 787 090 \$ pour le Canada;

1 747 888 \$ pour l'Ontario;

1 747 888 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

3 891 235 \$ pour le Canada;

1 795 955 \$ pour l'Ontario;

1 795 955 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2028-2029 :

3 998 242 \$ pour le Canada;  
1 845 344 \$ pour l'Ontario;  
1 845 344 \$ pour le Québec.

8. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant: remplacement de l'exercice financier 2022-2023 et ajout des exercices financiers de 2023-2024 à 2028-2029.

9. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

10. Sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

#### 6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029 sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.

6.10.2 Toutefois, si avant le 31 mars 2029 les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2030, les dispositions de la présente entente seront échues.

11. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

12. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

13. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

14. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**



GRAND CHEF, DÛMENT AUTORISÉ PAR LE  
CONSEIL DES MOHAWKS D'AKWESASNE

**March 28, 2023**

signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

**Bourdages, Antoine** Digitally signed by Bourdages,  
Antoine  
Date: 2023.03.16 11:33:37 -04'00'

DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA,

signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ONTARIO,**

\_\_\_\_\_  
SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO

\_\_\_\_\_  
signé le

\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	3 170 542,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 463 327,00 \$
Gouvernement du Québec	1 463 327,00 \$
Sous-total – En espèce	6 097 196,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			<b>Total</b>
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Autre financement gouvernemental</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Assurance	37 700,00 \$	34 800,00 \$		72 500,00 \$
Coûts des installations policières	56 540,00 \$	52 190,00 \$		108 730,00 \$
Dépenses administratives	243 048,00 \$	224 352,00 \$		467 400,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	65 128,00 \$	60 119,00 \$		125 247,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	37 700,00 \$	34 800,00 \$		72 500,00 \$
Équipement policier	231 088,00 \$	213 312,00 \$		444 400,00 \$
Formation et recrutement	49 400,00 \$	45 600,00 \$		95 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	22 360,00 \$	20 640,00 \$		43 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 395 338,00 \$	2 211 081,00 \$		4 606 419,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Sous-total – En espèce	3 170 542,00 \$	2 926 654,00 \$	0,00 \$	6 097 196,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 170 542,00 \$</b>	<b>2 926 654,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 491 082,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 611 269,00 \$
Gouvernement du Québec	1 611 269,00 \$
Sous-total – En espèce	6 713 620,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	6 713 620,00 \$
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 713 620,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	292 760,00 \$	270 240,00 \$		563 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	91 000,00 \$	84 000,00 \$		175 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	71 500,00 \$	66 000,00 \$		137 500,00 \$
Équipement policier	99 840,00 \$	92 160,00 \$		192 000,00 \$
Formation et recrutement	56 940,00 \$	52 560,00 \$		109 500,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	45 760,00 \$	42 240,00 \$		88 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 683 002,00 \$	2 476 618,00 \$		5 159 620,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 491 082,00 \$	3 222 538,00 \$	0,00 \$	6 713 620,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 491 082,00 \$</b>	<b>3 222 538,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 713 620,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 587 086,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 655 579,00 \$
Gouvernement du Québec	1 655 579,00 \$
Sous-total – En espèce	6 898 244,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	300 811,00 \$	277 672,00 \$		578 483,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	75 400,00 \$	69 600,00 \$		145 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	109 200,00 \$	100 800,00 \$		210 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	28 600,00 \$	26 400,00 \$		55 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 767 835,00 \$	2 554 926,00 \$		5 322 761,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 587 086,00 \$	3 311 158,00 \$	0,00 \$	6 898 244,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 587 086,00 \$</b>	<b>3 311 158,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 685 731,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 701 108,00 \$
Gouvernement du Québec	1 701 108,00 \$
Sous-total – En espèce	7 087 947,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	306 800,00 \$	283 200,00 \$		590 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	111 800,00 \$	103 200,00 \$		215 000,00 \$
Formation et recrutement	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Frais juridiques	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Honoraires professionnels	31 200,00 \$	28 800,00 \$		60 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 844 891,00 \$	2 626 056,00 \$		5 470 947,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 685 731,00 \$	3 402 216,00 \$	0,00 \$	7 087 947,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 685 731,00 \$</b>	<b>3 402 216,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 787 090,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 747 888,00 \$
Gouvernement du Québec	1 747 888,00 \$
Sous-total – En espèce	7 282 866,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	312 000,00 \$	288 000,00 \$		600 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	83 200,00 \$	76 800,00 \$		160 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	114 400,00 \$	105 600,00 \$		220 000,00 \$
Formation et recrutement	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Frais juridiques	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Honoraires professionnels	33 800,00 \$	31 200,00 \$		65 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 917 650,00 \$	2 693 216,00 \$		5 610 866,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 787 090,00 \$	3 495 776,00 \$	0,00 \$	7 282 866,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 787 090,00 \$</b>	<b>3 495 776,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 891 235,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 795 955,00 \$
Gouvernement du Québec	1 795 955,00 \$
Sous-total – En espèce	7 483 145,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	42 900,00 \$	39 600,00 \$		82 500,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	322 400,00 \$	297 600,00 \$		620 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	91 000,00 \$	84 000,00 \$		175 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	67 600,00 \$	62 400,00 \$		130 000,00 \$
Équipement policier	117 000,00 \$	108 000,00 \$		225 000,00 \$
Formation et recrutement	62 400,00 \$	57 600,00 \$		120 000,00 \$
Frais juridiques	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Honoraires professionnels	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 978 895,00 \$	2 749 750,00 \$		5 728 645,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 891 235,00 \$	3 591 910,00 \$	0,00 \$	7 483 145,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 891 235,00 \$</b>	<b>3 591 910,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 998 242,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 845 344,00 \$
Gouvernement du Québec	1 845 344,00 \$
Sous-total – En espèce	7 688 930,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	44 200,00 \$	40 800,00 \$		85 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	338 000,00 \$	312 000,00 \$		650 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	93 600,00 \$	86 400,00 \$		180 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	67 600,00 \$	62 400,00 \$		130 000,00 \$
Équipement policier	122 200,00 \$	112 800,00 \$		235 000,00 \$
Formation et recrutement	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Frais juridiques	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Honoraires professionnels	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 056 002,00 \$	2 820 928,00 \$		5 876 930,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 998 242,00 \$	3 690 688,00 \$	0,00 \$	7 688 930,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 998 242,00 \$</b>	<b>3 690 688,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie	Identification du dossier (numéro de projet, région,....autre)	Nom du Bénéficiaire				Titre du Projet / Programme				Type de Financement				Exercice Financier																																																													
		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1		Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2		Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3		Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4		Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent		Contribution		Total Exercice Financier Cumul	Total Exercice Financier Cumul Trimestriel / Valeur pour la période																																																												
REVENUS	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart/ Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart/ Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart/ Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart/ Différences	Total Revenus réels	Soles restes de Financement																																																												
Sources de Financement																																																																											
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																																																												
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																																																												
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																																																												
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00																																																												
<b>Financement total sous l'exercice</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>																																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1</th> <th colspan="2">Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2</th> <th colspan="2">Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3</th> <th colspan="2">Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4</th> <th colspan="2">Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent</th> <th colspan="2">Total Exercice Financier</th> </tr> <tr> <th>Total Financement</th> <th>Prévision</th> <th>Dépenses réelles</th> <th>Écart/ Différences</th> <th>Prévision</th> <th>Dépenses réelles</th> <th>Écart/ Différences</th> <th>Prévision</th> <th>Dépenses réelles</th> <th>Écart/ Différences</th> <th>Total Prévision</th> <th>Total Prévision Dépenses réelles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td colspan="12"> <b>Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités</b> </td> </tr> <tr> <td>Total Dépenses</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> </tr> </tbody> </table>																Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1		Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2		Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3		Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4		Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent		Total Exercice Financier		Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart/ Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart/ Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart/ Différences	Total Prévision	Total Prévision Dépenses réelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités</b>												Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1		Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2		Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3		Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4		Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent		Total Exercice Financier																																																																	
Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart/ Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart/ Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart/ Différences	Total Prévision	Total Prévision Dépenses réelles																																																																
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																																																																
<b>Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités</b>																																																																											
Total Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00																																																																
<b>Commentaires:</b>																																																																											
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses déposé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de MONTANT au trimestre XXX.																																																																											
Signature: _____ (Nom en lettres majuscules et signature) Date: _____																																																																											

ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés											
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire		Titre du Projet / Programme				Type du Financement			
0		0		0				Contribution			
Résumé du Fonds non dépensés approuvés		Exercice Financier Précédents									
Montant Total		20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde			
		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total Dépenses			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>											
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.											
Signature : _____ Date: _____											
(Nom en lettres moulées et signature)											
Attestation de l'agent de programme											
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.											
Signature : _____ Date: _____											
(Nom en lettres moulées et signature)											
Notes:											
* Amortissement (non permis)											
Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.											

### AVENANT NUMÉRO 3

#### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'AKWESASNE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2023

- ENTRE :**           **LE CONSEIL DES MOHAWKS D'AKWESASNE,**  
représenté par le grand chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :**               **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :**               **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ONTARIO,**  
représentée par le solliciteur général  
(ci-après appelée l'« Ontario »)
- ET :**               **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 27 mars 2020, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Akwesasne à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**ATTENDU QUE** cette modification vise également à accorder une contribution supplémentaire relative à l'ajout de six (6) policiers additionnels pour la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent également modifier l'Entente afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2029;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029.

4. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente est remplacé par ce qui suit :

2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022, d'un effectif minimum de vingt-quatre (24) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police. Pour l'exercice financier 2022-2023, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de vingt-huit (28) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et, à compter de 2023-2024, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de trente (30) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

5. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :

4 797 949,09 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

4 823 100,25 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 119 827,80 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

5 100 612,42 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 268 000 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

6 097 196 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

6 713 620 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

6 898 244 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

7 087 947 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

7 282 866 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

7 483 145 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

7 688 930 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

totalisant 63 973 609,76 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

6. Le sous-paragraphe 4.2.2 d) de l'Entente est remplacés par les suivants :

d) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

3 170 542 \$ pour le Canada;

1 463 327 \$ pour l'Ontario;

1 463 327 \$ pour le Québec.

7. Les sous-paragraphe 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) sont ajoutés à l'Entente :

e) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

3 491 082 \$ pour le Canada;

1 611 269 \$ pour l'Ontario;

1 611 269 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

3 587 086 \$ pour le Canada;

1 655 579 \$ pour l'Ontario;

1 655 579 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

3 685 731 \$ pour le Canada;

1 701 108 \$ pour l'Ontario;

1 701 108 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

3 787 090 \$ pour le Canada;

1 747 888 \$ pour l'Ontario;

1 747 888 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

3 891 235 \$ pour le Canada;

1 795 955 \$ pour l'Ontario;

1 795 955 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2028-2029 :

3 998 242 \$ pour le Canada;  
1 845 344 \$ pour l'Ontario;  
1 845 344 \$ pour le Québec.

8. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant: remplacement de l'exercice financier 2022-2023 et ajout des exercices financiers de 2023-2024 à 2028-2029.

9. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

10. Sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

#### 6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029 sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.

6.10.2 Toutefois, si avant le 31 mars 2029 les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2030, les dispositions de la présente entente seront échues.

11. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

12. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

13. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

14. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

\_\_\_\_\_  
GRAND CHEF, DÛMENT AUTORISÉ PAR LE  
CONSEIL DES MOHAWKS D'AKWESASNE

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

**Bourdages, Antoine**

Digitally signed by Bourdages,  
Antoine

Date: 2023.03.16 11:33:37 -04'00'

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA,

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ONTARIO,**

**Michael Kerzner**

Digitally signed by Michael Kerzner  
DN: cn=Michael Kerzner, o=Solicitor General, ou,  
email=Michael.Kerzner@ontario.ca, c=CA  
Date: 2023.03.30 17:41:25 -0400'

---

**SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO**

---

signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
signé le

**et**

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
signé le

**et**

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	3 170 542,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 463 327,00 \$
Gouvernement du Québec	1 463 327,00 \$
Sous-total – En espèce	6 097 196,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	37 700,00 \$	34 800,00 \$		72 500,00 \$
Coûts des installations policières	56 540,00 \$	52 190,00 \$		108 730,00 \$
Dépenses administratives	243 048,00 \$	224 352,00 \$		467 400,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	65 128,00 \$	60 119,00 \$		125 247,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	37 700,00 \$	34 800,00 \$		72 500,00 \$
Équipement policier	231 088,00 \$	213 312,00 \$		444 400,00 \$
Formation et recrutement	49 400,00 \$	45 600,00 \$		95 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	22 360,00 \$	20 640,00 \$		43 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 395 338,00 \$	2 211 081,00 \$		4 606 419,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Sous-total – En espèce	3 170 542,00 \$	2 926 654,00 \$	0,00 \$	6 097 196,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 170 542,00 \$</b>	<b>2 926 654,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 491 082,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 611 269,00 \$
Gouvernement du Québec	1 611 269,00 \$
Sous-total – En espèce	6 713 620,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 713 620,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 713 620,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	292 760,00 \$	270 240,00 \$		563 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	91 000,00 \$	84 000,00 \$		175 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	71 500,00 \$	66 000,00 \$		137 500,00 \$
Équipement policier	99 840,00 \$	92 160,00 \$		192 000,00 \$
Formation et recrutement	56 940,00 \$	52 560,00 \$		109 500,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	45 760,00 \$	42 240,00 \$		88 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 683 002,00 \$	2 476 618,00 \$		5 159 620,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 491 082,00 \$	3 222 538,00 \$	0,00 \$	6 713 620,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 491 082,00 \$</b>	<b>3 222 538,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 713 620,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 587 086,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 655 579,00 \$
Gouvernement du Québec	1 655 579,00 \$
Sous-total – En espèce	6 898 244,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	300 811,00 \$	277 672,00 \$		578 483,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	75 400,00 \$	69 600,00 \$		145 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	109 200,00 \$	100 800,00 \$		210 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	28 600,00 \$	26 400,00 \$		55 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 767 835,00 \$	2 554 926,00 \$		5 322 761,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 587 086,00 \$	3 311 158,00 \$	0,00 \$	6 898 244,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 587 086,00 \$</b>	<b>3 311 158,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 685 731,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 701 108,00 \$
Gouvernement du Québec	1 701 108,00 \$
Sous-total – En espèce	7 087 947,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	306 800,00 \$	283 200,00 \$		590 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	111 800,00 \$	103 200,00 \$		215 000,00 \$
Formation et recrutement	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Frais juridiques	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Honoraires professionnels	31 200,00 \$	28 800,00 \$		60 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 844 891,00 \$	2 626 056,00 \$		5 470 947,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 685 731,00 \$	3 402 216,00 \$	0,00 \$	7 087 947,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 685 731,00 \$</b>	<b>3 402 216,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 787 090,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 747 888,00 \$
Gouvernement du Québec	1 747 888,00 \$
Sous-total – En espèce	7 282 866,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	312 000,00 \$	288 000,00 \$		600 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	83 200,00 \$	76 800,00 \$		160 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	114 400,00 \$	105 600,00 \$		220 000,00 \$
Formation et recrutement	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Frais juridiques	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Honoraires professionnels	33 800,00 \$	31 200,00 \$		65 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 917 650,00 \$	2 693 216,00 \$		5 610 866,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 787 090,00 \$	3 495 776,00 \$	0,00 \$	7 282 866,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 787 090,00 \$</b>	<b>3 495 776,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 891 235,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 795 955,00 \$
Gouvernement du Québec	1 795 955,00 \$
Sous-total – En espèce	7 483 145,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	42 900,00 \$	39 600,00 \$		82 500,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	322 400,00 \$	297 600,00 \$		620 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	91 000,00 \$	84 000,00 \$		175 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	67 600,00 \$	62 400,00 \$		130 000,00 \$
Équipement policier	117 000,00 \$	108 000,00 \$		225 000,00 \$
Formation et recrutement	62 400,00 \$	57 600,00 \$		120 000,00 \$
Frais juridiques	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Honoraires professionnels	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 978 895,00 \$	2 749 750,00 \$		5 728 645,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 891 235,00 \$	3 591 910,00 \$	0,00 \$	7 483 145,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 891 235,00 \$</b>	<b>3 591 910,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 998 242,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 845 344,00 \$
Gouvernement du Québec	1 845 344,00 \$
Sous-total – En espèce	7 688 930,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	44 200,00 \$	40 800,00 \$		85 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	338 000,00 \$	312 000,00 \$		650 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	93 600,00 \$	86 400,00 \$		180 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	67 600,00 \$	62 400,00 \$		130 000,00 \$
Équipement policier	122 200,00 \$	112 800,00 \$		235 000,00 \$
Formation et recrutement	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Frais juridiques	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Honoraires professionnels	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 056 002,00 \$	2 820 928,00 \$		5 876 930,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 998 242,00 \$	3 690 688,00 \$	0,00 \$	7 688 930,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 998 242,00 \$</b>	<b>3 690 688,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																					
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier				
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul				
Sources de Financement		Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement	
Financement de Sécurité publique Canada		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Autres sources de financement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00	
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent		0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00	
Financement total sous l'Entente		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
																		% Cumul approuvée par SP	n/a		
																		% Cumul réel de SP	n/a		
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Total Financement	Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier			
			Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement	
Total Dépenses		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Commentaires:																					
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>										<b>Attestation de l'agent de programme</b>											
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.											
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)											
Date:										Date:											
<b>Notes:</b> * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																					

ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulé à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)							Date:	
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)							Date:	
<b>Notes:</b>								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								

## **AVENANT NUMÉRO 3**

### **À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ D'AKWESASNE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2023**

- ENTRE :**                **LE CONSEIL DES MOHAWKS D'AKWESASNE,**  
représenté par le grand chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :**                    **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :**                    **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ONTARIO,**  
représentée par le solliciteur général  
(ci-après appelée l'« Ontario »)
- ET :**                    **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

### **PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 27 mars 2020, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police d'Akwesasne à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**ATTENDU QUE** cette modification vise également à accorder une contribution supplémentaire relative à l'ajout de six (6) policiers additionnels pour la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent également modifier l'Entente afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2029;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029.

4. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente est remplacé par ce qui suit :

2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2019-2020 à 2021-2022, d'un effectif minimum de vingt-quatre (24) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police. Pour l'exercice financier 2022-2023, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de vingt-huit (28) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et, à compter de 2023-2024, le corps de police sera constitué d'un effectif minimum de trente (30) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

5. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :

4 797 949,09 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

4 823 100,25 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 119 827,80 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

5 100 612,42 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 268 000 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

6 097 196 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

6 713 620 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

6 898 244 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

7 087 947 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

7 282 866 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

7 483 145 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

7 688 930 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

totalisant 63 973 609,76 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

6. Le sous-paragraphe 4.2.2 d) de l'Entente est remplacés par les suivants :

d) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

3 170 542 \$ pour le Canada;

1 463 327 \$ pour l'Ontario;

1 463 327 \$ pour le Québec.

7. Les sous-paragraphe 4.2.2 e), f), g), h), i) et j) sont ajoutés à l'Entente :

e) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

3 491 082 \$ pour le Canada;

1 611 269 \$ pour l'Ontario;

1 611 269 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

3 587 086 \$ pour le Canada;

1 655 579 \$ pour l'Ontario;

1 655 579 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

3 685 731 \$ pour le Canada;

1 701 108 \$ pour l'Ontario;

1 701 108 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

3 787 090 \$ pour le Canada;

1 747 888 \$ pour l'Ontario;

1 747 888 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

3 891 235 \$ pour le Canada;

1 795 955 \$ pour l'Ontario;

1 795 955 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2028-2029 :

3 998 242 \$ pour le Canada;  
1 845 344 \$ pour l'Ontario;  
1 845 344 \$ pour le Québec.

8. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant: remplacement de l'exercice financier 2022-2023 et ajout des exercices financiers de 2023-2024 à 2028-2029.

9. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

10. Sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

#### 6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029 sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.

6.10.2 Toutefois, si avant le 31 mars 2029 les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 31 mars 2030, les dispositions de la présente entente seront échues.

11. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

12. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

13. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

14. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

\_\_\_\_\_  
GRAND CHEF, DÛMENT AUTORISÉ PAR LE  
CONSEIL DES MOHAWKS D'AKWESASNE

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA,

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DE L'ONTARIO,**

---

SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO

---

signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**



LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et

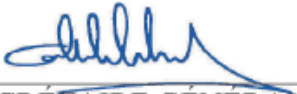


LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

24 mars 2023

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-23

signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	3 170 542,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 463 327,00 \$
Gouvernement du Québec	1 463 327,00 \$
Sous-total – En espèce	6 097 196,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	37 700,00 \$	34 800,00 \$		72 500,00 \$
Coûts des installations policières	56 540,00 \$	52 190,00 \$		108 730,00 \$
Dépenses administratives	243 048,00 \$	224 352,00 \$		467 400,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	65 128,00 \$	60 119,00 \$		125 247,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	37 700,00 \$	34 800,00 \$		72 500,00 \$
Équipement policier	231 088,00 \$	213 312,00 \$		444 400,00 \$
Formation et recrutement	49 400,00 \$	45 600,00 \$		95 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	22 360,00 \$	20 640,00 \$		43 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 395 338,00 \$	2 211 081,00 \$		4 606 419,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Voyages en régions éloignées	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Sous-total – En espèce	3 170 542,00 \$	2 926 654,00 \$	0,00 \$	6 097 196,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 170 542,00 \$</b>	<b>2 926 654,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 097 196,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 491 082,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 611 269,00 \$
Gouvernement du Québec	1 611 269,00 \$
Sous-total – En espèce	6 713 620,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 713 620,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 713 620,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	292 760,00 \$	270 240,00 \$		563 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	91 000,00 \$	84 000,00 \$		175 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	71 500,00 \$	66 000,00 \$		137 500,00 \$
Équipement policier	99 840,00 \$	92 160,00 \$		192 000,00 \$
Formation et recrutement	56 940,00 \$	52 560,00 \$		109 500,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	45 760,00 \$	42 240,00 \$		88 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 683 002,00 \$	2 476 618,00 \$		5 159 620,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 491 082,00 \$	3 222 538,00 \$	0,00 \$	6 713 620,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 491 082,00 \$</b>	<b>3 222 538,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 713 620,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 587 086,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 655 579,00 \$
Gouvernement du Québec	1 655 579,00 \$
Sous-total – En espèce	6 898 244,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	300 811,00 \$	277 672,00 \$		578 483,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	75 400,00 \$	69 600,00 \$		145 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	109 200,00 \$	100 800,00 \$		210 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Honoraires professionnels	28 600,00 \$	26 400,00 \$		55 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 767 835,00 \$	2 554 926,00 \$		5 322 761,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 587 086,00 \$	3 311 158,00 \$	0,00 \$	6 898 244,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 587 086,00 \$</b>	<b>3 311 158,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 898 244,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 685 731,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 701 108,00 \$
Gouvernement du Québec	1 701 108,00 \$
Sous-total – En espèce	7 087 947,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	306 800,00 \$	283 200,00 \$		590 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	111 800,00 \$	103 200,00 \$		215 000,00 \$
Formation et recrutement	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Frais juridiques	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Honoraires professionnels	31 200,00 \$	28 800,00 \$		60 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 844 891,00 \$	2 626 056,00 \$		5 470 947,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 685 731,00 \$	3 402 216,00 \$	0,00 \$	7 087 947,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 685 731,00 \$</b>	<b>3 402 216,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 087 947,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 787 090,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 747 888,00 \$
Gouvernement du Québec	1 747 888,00 \$
Sous-total – En espèce	7 282 866,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	312 000,00 \$	288 000,00 \$		600 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	83 200,00 \$	76 800,00 \$		160 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Équipement policier	114 400,00 \$	105 600,00 \$		220 000,00 \$
Formation et recrutement	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Frais juridiques	13 000,00 \$	12 000,00 \$		25 000,00 \$
Honoraires professionnels	33 800,00 \$	31 200,00 \$		65 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 917 650,00 \$	2 693 216,00 \$		5 610 866,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 787 090,00 \$	3 495 776,00 \$	0,00 \$	7 282 866,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 787 090,00 \$</b>	<b>3 495 776,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 282 866,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 891 235,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 795 955,00 \$
Gouvernement du Québec	1 795 955,00 \$
Sous-total – En espèce	7 483 145,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	42 900,00 \$	39 600,00 \$		82 500,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	322 400,00 \$	297 600,00 \$		620 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	91 000,00 \$	84 000,00 \$		175 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	67 600,00 \$	62 400,00 \$		130 000,00 \$
Équipement policier	117 000,00 \$	108 000,00 \$		225 000,00 \$
Formation et recrutement	62 400,00 \$	57 600,00 \$		120 000,00 \$
Frais juridiques	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Honoraires professionnels	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 978 895,00 \$	2 749 750,00 \$		5 728 645,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 891 235,00 \$	3 591 910,00 \$	0,00 \$	7 483 145,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 891 235,00 \$</b>	<b>3 591 910,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 483 145,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 998 242,00 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 845 344,00 \$
Gouvernement du Québec	1 845 344,00 \$
Sous-total – En espèce	7 688 930,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Autre financement gouvernemental	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	44 200,00 \$	40 800,00 \$		85 000,00 \$
Coûts des installations policières	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Dépenses administratives	338 000,00 \$	312 000,00 \$		650 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	93 600,00 \$	86 400,00 \$		180 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	67 600,00 \$	62 400,00 \$		130 000,00 \$
Équipement policier	122 200,00 \$	112 800,00 \$		235 000,00 \$
Formation et recrutement	65 000,00 \$	60 000,00 \$		125 000,00 \$
Frais juridiques	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Honoraires professionnels	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Organes directeurs de la police	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 056 002,00 \$	2 820 928,00 \$		5 876 930,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 998 242,00 \$	3 690 688,00 \$	0,00 \$	7 688 930,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 998 242,00 \$</b>	<b>3 690 688,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 688 930,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
<b>Financement total sous l'Entente</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
																		% Cumul approuvée par SP	n/a
																		% Cumul réel de SP	n/a
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
	Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Commentaires:																			
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>										<b>Attestation de l'agent de programme</b>									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									
Date:										Date:									
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
						0.00	0.00	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
<b>Notes:</b>								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								